



Papa absent pour raisons professionnelles

Par **laurent**, le **26/08/2010** à **14:52**

Bonjour,
J'interviens au nom de mon fils qui est désespéré.
Il est séparé de sa compagne avec laquelle il a une fille de bientôt 6 ans. La garde a été confiée à la maman avec garde pour le papa un week-end sur deux ainsi que du mardi soir au mercredi soir une semaine sur deux.
Mon fils doit se rendre en mission humanitaire pour trois semaines en HAÏTI. Il a refait sa vie et son ex-compagne refuse de confier la petite à cette dernière.
En a-t-elle le droit ? même si le papa fournit une attestation l'autorisant à prendre la petite.
Je vous remercie par avance de bien vouloir nous renseigner.